



CRC – 005M
C.G. – Planification
de l'immigration au
Québec – 2020-2022

STEPHANE TAJICK CONSULTING

IMMIGRANT INVESTISSEUR

JUILLET 2019 // EVALUATION DU PROGRAMME QUEBECOIS

Juillet 2019

STEPHANE TAJICK

Je suis Stephane Tajick, Président de Stephane Tajick Consulting. J'œuvre depuis près de 10 ans dans le domaine de l'immigration d'affaire. Je suis devenu l'un des experts à l'international sur l'immigration d'affaires qui comprend les programmes pour investisseurs et entrepreneurs. Au fil des années, j'ai produits des douzaines de rapports sur le sujet et je suis celui qui a produits le plus de documents sur l'immigration d'Affaires non seulement au Canada mais aussi à travers le monde. Je suis invité régulièrement à participer à des conférences sur l'immigration un peu partout et j'ai participé déjà à deux consultation publiques sur l'immigration lors des 10 dernières années. J'ai participé à des conférences privées avec plusieurs gouvernements dont celui du Québec sous la gouverne de l'ex-Ministre Kathleen Weil. J'ai conseillé le Ministère sur la façon d'améliorer ses programmes « Entrepreneur et Investisseur ». J'ai écrit plusieurs rapports sur la façon d'améliorer la rétention des immigrants investisseurs au Québec et j'ai effectué de nombreuses études sur le sujet.

Chaque année, j'effectue des recherches détaillées sur plus de 200 programmes d'immigration d'affaires à travers le monde. J'étudie également la compétitivité des 180 villes dans le monde indexée sur un peu moins de 20 variables telles que la fiscalité, le système de santé, le système d'éducation et l'économie.

Au Sujet de l'
AUTHEUR

RESUME EXECUTIF

Le Programme Immigrant Investisseur du Québec (PIIQ) a les frais d'application les plus élevés au monde pour ce type de programme d'immigration.

Le PIIQ est de loin le plus long à produire le permis de résidence à l'applicant. Cela crée un manque à gagner pour le Québec, ce qui:

- limite l'augmentation des contributions demandées
- peut réduire la qualité des applicants
- a une conséquence sur la rétention

Nos dernières statistiques sur la rétention font état du taux de présence des immigrants investisseurs qui ont appliqué avant 2011. Cela signifie que si aujourd'hui nous prenons des mesures pour améliorer la rétention au Québec, cela risque de prendre 8, voire 9 ans avant que l'on puisse évaluer son impact.

Le Québec définit la présence par la possession d'une carte maladie valide. Il est parfaitement possible qu'un certain nombre d'immigrants investisseurs son présent au Québec 5 mois par an, mais font en sorte de ne pas être résidents fiscaux en raison des lourdes conséquences financière que

cela entraîne. Les immigrants deviennent ainsi non-admissibles à la RAMQ et sont considérés absents.

Le Québec est le seul au monde à se soucier de la rétention de ses immigrants investisseurs. Ce qui est observé de près dans d'autres pays est l'impact économique du programme et s'il continue de répondre aux exigences initiales.

L'immigrant investisseur a le potentiel d'avoir un important impact économique au Québec s'il venait à intégrer l'économie.

Les immigrants investisseurs peuvent potentiellement :

- o Investir dans des entreprises québécoises
- o Répondre aux problèmes de succession entrepreneuriale
- o Faciliter l'accès aux marchés étrangers
- o Favoriser l'exportation de produits et services
- o Favoriser l'exportation de technologies

Ceci nécessiterait un programme d'intégration spécialement conçu pour favoriser l'intégration économique de l'investisseur tout en agrémentant son installation.

Le gouvernement fédéral a récemment publié une étude intitulée : « Propriétés résidentielles appartenant à des immigrants à Toronto et à Vancouver ». L'étude a pris en compte les immigrants investisseurs mais a finalement conclu qu'ils n'ont pas eu d'impact significatif.

RESUME EXECUTIF

Le Programme Immigrants Investisseurs du Québec (PIIQ) est de loin le plus long à produire le permis de résidence à l'applicant. Ces délais vont devenir plus longs encore à partir de 2019 avec la réduction des quotas.

Juillet 2019

FRAIS D'APPLICATION DE LA DEMANDE

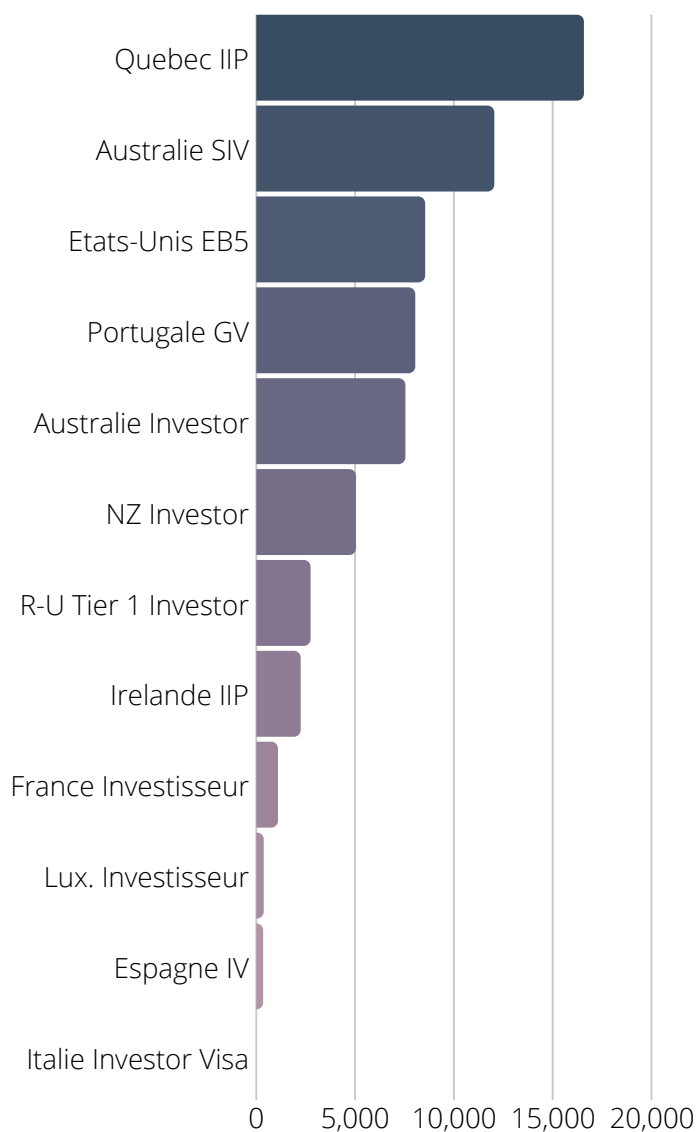
Le Programme Immigrant Investisseur du Québec a les frais d'application les plus élevés du monde pour ce type de programme d'immigration ; ces frais s'élevant à \$15,496 en 2019. Seules les Îles Cayman chargent des frais d'application plus élevés que le Québec. Son programme "Certificate of Permanent Residence" s'élève à \$157,000. Mais le programme ne requiert aucun autre investissement et fait effet d'une taxe de bienvenue dans une juridiction qui ne prend aucun impôt sur le revenu.

Les frais d'application des programmes investisseurs australiens sont inférieurs à ceux du Québec mais des frais supplémentaires de \$9,000 sont exigés si l'applicant principal ne parle pas un anglais de base et 4,000 dollars supplémentaires sont demandés pour chaque autre adulte de la famille. Ainsi les frais en Australie peuvent dépasser ceux du Québec si plus d'une personne est jointe à l'application.

Le Royaume-Unis offrait jusqu'à l'année dernière le "Super Premium Service" à environ \$13,500. Ce service venait chercher votre demande à votre porte (sous certaines conditions) et la produisait en 24 h, souvent durant la même journée. Le service a été retiré de la catégorie investisseur suite à la réévaluation du programme par le département Home Office.



Frais d'application DEMANDE

Frais d'application 2019, Famille de 3

Certains programmes pour investisseur n'effectuent pas de vérification sur l'origine des fonds et sont en conséquence nettement moins chers que les autres programmes. Ils prennent aussi nettement moins de temps à procéder à la demande.

Il y a quelques années, j'avais laissé savoir au Ministère lors d'une rencontre que les frais d'application pouvaient être augmentés jusqu'à 5 % de l'équivalent cash de la contribution sans aucun effet sur la demande. À ce moment-là, le financement par les intermédiaires financiers se faisait à \$250,000 (donc environ \$12,500). J'avais par contre indiqué que ces sommes supplémentaires devaient être utilisées pour réduire significativement les délais de procédure.

Frais d'application DEMANDE

According to Wikipedia, an annual report is a comprehensive report on a company's activities throughout the preceding year. Annual reports are intended to give shareholders and other interested people information.

Juillet 2019

DELAIS DE TRAITEMENT

Parmi plus de 200 programmes d'immigration d'affaires que nous étudions chaque année, le programme Immigrant Investisseurs du Québec (PIIQ) est de loin celui qui met le plus longtemps à produire le permis de résidence à l'applicant. Ces délais vont devenir plus long à partir de 2019 avec la réduction des quotas.

Le seul pays comparable (en matière de délais du PIIQ) est le programme américain EB-5 qui place un quota par pays et qui fait qu'aujourd'hui, si l'applicant est chinois, cela peut lui prendre près de 15 ans avant qu'il ne reçoive son visa investisseur. Le programme américain a connu une explosion de demande suite à la fermeture du programme Immigrant Investisseur Fédéral en 2014. L'administration américaine ne s'est pas adaptée de façon adéquate à la hausse marquée de demande et les délais de traitement ont continué à grimper. Après avoir atteint son quota de 10,000 visas, les futures demandes entraient en arriéré, ce qui fit grimper les délais de façon astronomique pour les demandeurs Chinois. Ceux-ci se sont donc tournée vers l'Europe, qui connaît un boom dans le domaine.

La demande pour les programmes Australiens et Néo-Zélandais a aussi grimpé ces dernières années pour les mêmes raisons.

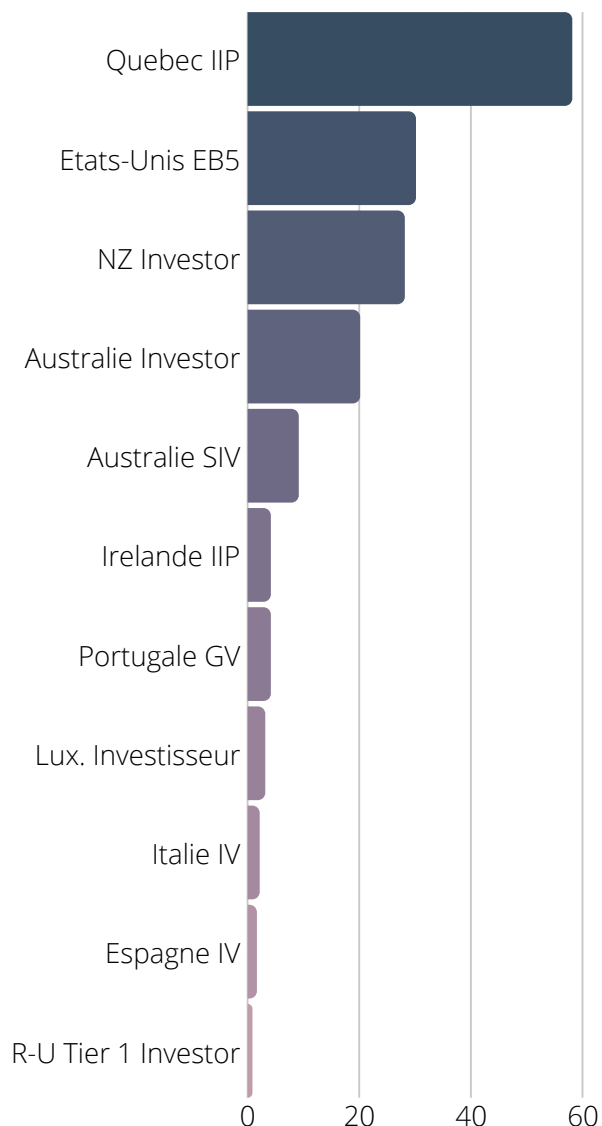


DELAIS DE TRAITEMENT

Ces deux derniers programmes ont aussi vu leurs délais de traitement de la demande doublés, voire triplés en 3 ans. Les délais de traitement de demande de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et des États-Unis ont grimpé à des niveaux anormaux en raison de la forte croissance qui n'a pas pu être gérée. Le Québec n'est pas dans cette situation. Le programme connaît une certaine stabilité depuis un bon nombre d'années et limite le nombre de dossiers qui lui sont envoyés par les intermédiaires financiers partenaires au programme.

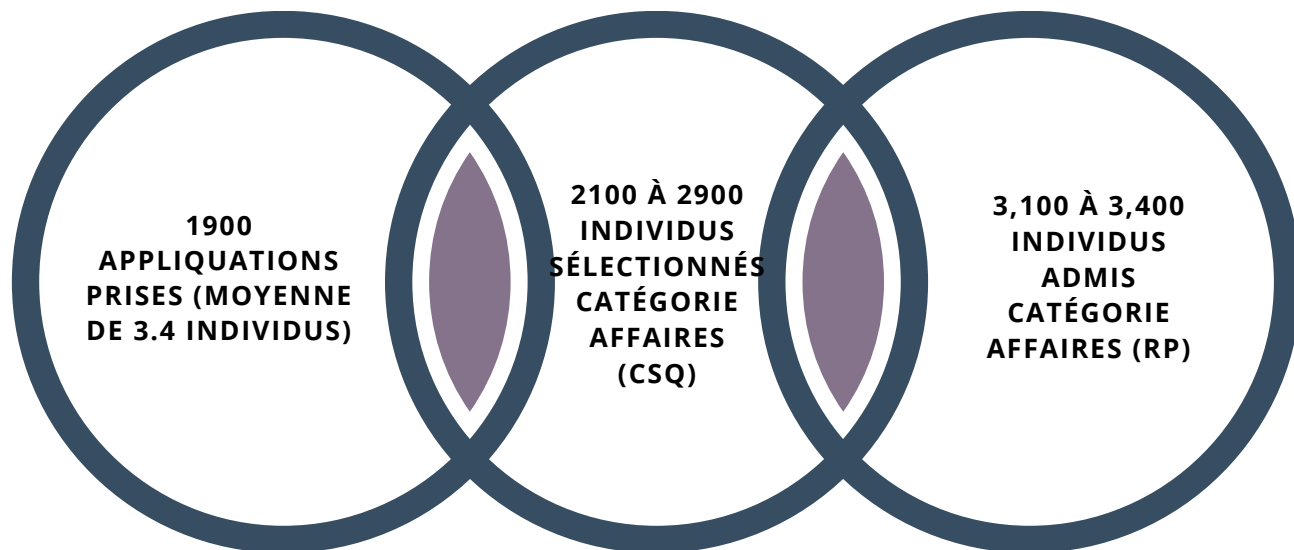
Pour mieux comprendre le déroulement du processus, l'immigrant investisseur présente tout d'abord sa demande auprès d'un intermédiaire financier, lui-même ou à travers un consultant/avocat en immigration. L'intermédiaire effectue la vérification du dossier et l'ajoute à sa pile s'il est conforme. Chaque intermédiaire a un quota. Il va envoyer au Ministère les applications les plus solides et celle qui ont la plus grande chance de se faire accepter. Le Ministère traite les demandes et effectue ses vérifications. La procédure prenait environ 1 an avant que l'appliquant ne reçoive son CSQ. Suite à l'obtention du CSQ, l'appliquant doit par la suite faire une demande au gouvernement fédéral pour l'obtention de la résidence permanente. En raison des quotas d'admission instaurés par le Québec, les délais sont estimés par CIC à 43 mois.

Délais de traitement 2018, en mois



DELAIS DE TRAITEMENT

Parmi plus de 200 programmes d'immigration d'affaires que nous étudions chaque année, le programme Immigrant Investisseurs du Québec (PIIQ) est de loin celui qui met le plus longtemps à produire le permis de résidence à l'appliquant.



Le Ministère prévoit de faire des coupures dans la sélection et de réduire d'environ 50 % le nombre de CSQ émis dans la catégorie immigrant d'affaires. Cela prévoit de faire doubler le délai lié à l'obtention du CSQ. Les délais d'admission sont restés les mêmes. On peut donc prévoir une réduction graduelle mais lente des délais d'admission du côté du gouvernement fédéral.

Tout délai de procédure ayant un temps d'attente supérieur à 1 an pour ce type de programme commence à peser sur la compétitivité. La valeur du programme baisse aux yeux des investisseurs.

Cela crée un manque à gagner pour le Québec qui limite l'augmentation des contributions demandées aux investisseurs. Il peut aussi réduire la qualité des applicants qui peuvent préférer des pays avec une qualité de vie similaire mais ayant des délais de procédure inférieurs. Il devient aussi très difficile aux applicants et à leurs familles de planifier l'avenir et cela a une conséquence réelle sur leurs rétentions et leurs épanouissements au Québec. Planifier une activité d'affaire devient elle aussi difficile et presque illogique.

DELAIS DE TRAITEMENT

Le Ministère prévoit de faire des coupures dans la sélection et de réduire d'environ 50 % le nombre de CSQ émis dans la catégorie immigrant d'affaires. Cela prévoit de faire doubler le délai lié à l'obtention du CSQ.

Juillet 2019

RETENTION DES IMMIGRANT INVESTISSEURS

Nos dernières statistiques datent de 2017 et font état du taux de présence des immigrants admis avant 2016. Le rapport de présence utilise la RAMQ pour déterminer leur présence au Québec. Si un immigrant a une carte maladie valide au moment du repérage, il est considéré comme présent. Il existe des points importants qui faussent ces chiffres et qui, selon nos nombreuses études sur la rétention au Québec, ne nous permet pas de nous appuyer dessus.

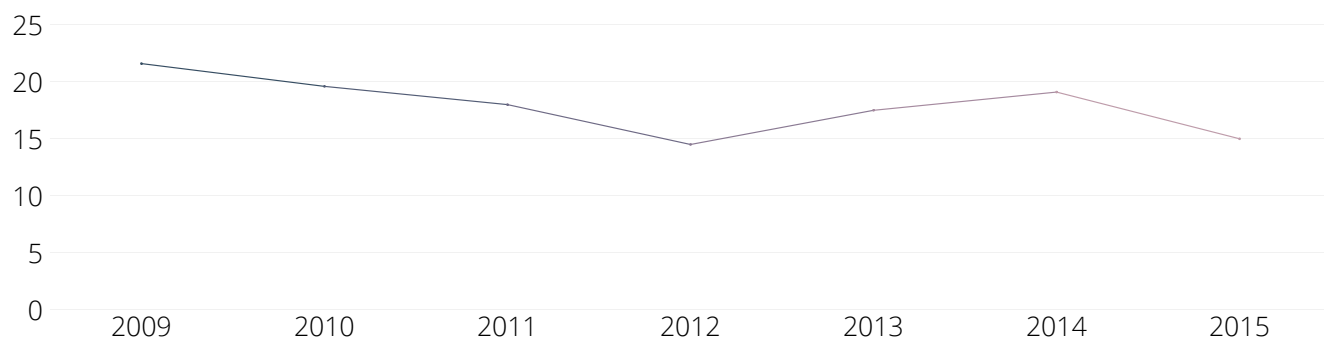
LES CHIFFRES SONT DÉPASSÉS

Si vous regardez nos derniers taux de présence, vous verrez qu'ils sont de 15 %. C'est un chiffre extrêmement bas qui soulève de grave question sur l'intégration au Québec et qui nous pousse à vouloir effectuer des changements. La réalité est que ces chiffres représentent le taux de présence des investisseurs qui ont appliqué en 2010, voire avant. La durée de traitement des demandes variait de 3 à 4 ans avant 2010. Elle est passée de 5 à 7 ans entre 2010 et 2016, pour redescendre de 4 à 5 ans en 2018. ; cela signifie que si aujourd'hui nous prenons des mesures pour améliorer la rétention au Québec, cela risque de prendre 8 à 9 avant que l'on puisse évaluer son impact. Nous ne pouvons même pas dire si le durcissement des demandes concernant la déclaration d'intention de résidence en 2010 a porté ses fruits ou non. Nous ne savons pas si les



Retention des
INVESTISSEURS

Taux de présence par année d'admission



immigrants investisseurs qui ont appliqué les 8 dernières années au PIIQ vont être présents au Québec. Il est impossible d'aujourd'hui d'évaluer le problème et ceci est lié directement au long délai de traitement de la demande.

COMMENT DÉFINIT-ON LA PRÉSENCE ?

Le Québec définit la présence par possession d'une carte maladie valide. Pour être admissible à la RAMQ, il faut être présent 6 mois par an et ainsi résident fiscal au Canada. Être résident fiscal au Canada peut avoir un impact significatif sur toutes personnes fortunées dont les revenus proviennent de l'étranger. Une grande partie des immigrants investisseurs est d'origine chinoise. En terme d'exemple, un homme d'affaires chinois qui détient ses revenus de dividendes de

compagnies cotées en bourse en Chine est taxé à 10 % s'il est résident fiscal en Chine. Si ce même individu devenait résident fiscal au Québec, son imposition pourrait dépasser les 50 %. En termes financiers, il ne fait aucun sens pour un individu qui a sa source de revenu à l'étranger de devenir résident fiscal au Canada. Il n'y est d'ailleurs pas obligé sous les conditions imposées par sa résidence permanente. Tout résident permanent doit s'engager à rester 2 ans sur 5, physiquement présent au Canada ; ce qui équivaut à y rester 5 mois par an. Le résident peut donc demeurer résident fiscal dans son pays d'origine et par conséquent, être inadmissible à la RAMQ. Suite à cela, la question qui se pose est : si un immigrant investisseur est présent 5 mois par an au Québec, devrait-on le considérer comme absent ?

Retention des INVESTISSEURS

Nous ne savons pas si les immigrants investisseurs qui ont appliqué les 8 dernières années au PIIQ vont être présents au Québec. Il est impossible d'aujourd'hui d'évaluer le problème et ceci est lié directement au long délai de traitement de la demande.

COMMENT FAIT LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ?

Le gouvernement fédéral a utilisé le rapport des impôts pour évaluer la présence des immigrants investisseurs au Canada lors de son évaluation du programme investisseur en 2014.

Les taux de présence au Québec étaient nettement plus élevés et démontraient que très peu d'entre eux déclaraient de hauts revenus au Canada, ceci en partie dû à l'âge élevé des immigrants investisseurs en bonne partie retraités à ce moment-là. Mais on peut se permettre de spéculer que bon nombre de personnes ne sont pas résidentes fiscales au Canada et qu'en conséquence, ne déclarent que leur revenus de source canadienne.

Pour être le plus clair possible, aucun fiscaliste ne conseillerait une personne qui a d'importants revenus à l'étranger de devenir résident fiscal au Canada.

D'ailleurs, dans le passé, le Canada offrait un bouclier fiscal pendant 5 ans derrière lesquelles les immigrants investisseurs pouvaient se protéger de l'imposition sur leurs revenus étrangers en plaçant leur argent dans un trust. Ce bouclier a disparu quelques années avant la fermeture du programme fédéral.

LE PROFIL DE L'IMMIGRANT INVESTISSEUR

Il ne faut pas oublier que le profil de l'immigrant investisseur n'est pas celui d'un immigrant régulier. Il doit avoir un poste de gestionnaire d'entreprise et posséder des actifs importants. Il place au Québec une somme de \$ 1.2 m sur 5 ans, de façon passive sans percevoir d'intérêt.

Ce profil ne laisse pas présager une forte présence au Québec. L'immigrant investisseur reste très probablement propriétaire et

gestionnaire d'une entreprise à l'étranger et son investissement au Québec ne requiert aucune attention de sa part. Il n'y a aucun élément selon lequel le profil que nous exigeons nous laisse présager une forte présence au Québec, du moins pour l'appliquant principal et non pour sa famille. Il ne faut pas oublier que s'il voulait travailler au Québec comme tout autre immigrant, pourquoi n'en ferait-il pas la demande comme un entrepreneur ou un travailleur qualifié ? Pourquoi investir à perte \$ 1.2m de sa poche ?

RÉTENTION DES INVESTISSEURS : COMPARATIF INTERNATIONAL

Le Québec est le seul pays au monde à se soucier de la rétention de ses immigrants investisseurs. De tous les programmes de type investisseur, aucun ne se soucie de la présence des investisseurs sur leur territoire, ni de leur intégration. Ce qui est observé de près est l'impact économique du programme et s'il continue de répondre aux exigences initiales. En effet, ce type de programme est considéré comme un programme de développement économique au lieu d'un programme d'immigration.

En Europe par exemple, ils sont perçus comme des programmes de résidence ou de pied-à-terre. L'investisseur achète des actifs et obtient un permis de résidence. Il n'y a pas de grande attente envers l'investisseur quant à sa présence dans le pays. La différence se situe sur le fait qu'en Europe, l'investisseur obtient une résidence temporaire pouvant aller de 2 à 5 ans, alors qu'au Québec, il reçoit la résidence permanente. Ceci étant dit, certains pays tels que la Grèce et le Portugal n'exigent pas la résidence permanente pour naturaliser un étranger. Dans tous les cas, l'immigrant doit être physiquement présent dans le pays pendant plusieurs années avant d'en devenir citoyen.

Aux États-Unis, l'investissement est à risque. S'il échoue ou n'obtient pas les résultats escomptés, l'investisseur doit quitter le pays. Non seulement le taux de présence n'est pas calculé, mais les pourcentages d'échec des projets ne le sont pas non plus.

Il est aussi assez logique que de nombreux pays ne se soucient pas du taux de présence. Si un immigrant est physiquement présent, il impose une charge à l'état (infrastructure, système de santé, système scolaire, etc.). Selon ses contributions, tels ses impôts, il essaye de faire l'équilibre entre charge et contribution.

Dans le cas des investisseurs, ils ont déjà effectué leurs contributions. Ils ont déjà un apport net positif. Plus l'immigrant est présent physiquement dans le pays, plus ces charges augmentent.

D'un point de vu financier, que l'immigrant investisseur soit le moins possible présent sur le territoire profite à l'état, et ce, à son détriment.

Ceci peut devenir faux sous 2 angles :

1. L'immigrant investisseur qui n'est pas présent représente un manque à gagner en prenant la place d'un autre immigrant ;

2. L'immigrant investisseur peut potentiellement avoir une contribution remarquable s'il venait à s'engager activement dans l'économie. En effet, dans grand nombre de cas, économiquement parlant, l'immigrant investisseur peut potentiellement avoir un impact important au Québec s'il venait à en intégrer l'économie.

Les immigrants investisseurs peuvent potentiellement :

- Investir dans des entreprises québécoises ;
- Répondre aux problèmes de succession entrepreneuriale en rachetant des PME québécoises ;
- Faciliter l'accès aux marchés étrangers à des entreprises québécoises ;
- Favoriser l'exportation de produits et de services d'entreprises québécoises ;
- Favoriser l'exportation de technologies québécoises vers l'étranger.

Malheureusement, ceci est loin d'être le cas actuellement et se fait à une toute petite échelle. Notre expérience dans l'accompagnement des immigrants investisseurs et nos nombreuses études sur le sujet nous indiquent que ceci serait uniquement possible avec un programme d'intégration spécialement conçu pour favoriser l'intégration économique de l'investisseur tout en agrémentant son installation, en d'autres termes, un programme d'accompagnement qui aurait pour objectif d'accroître l'impact économique des immigrant investisseurs en utilisant l'incitatif.

Retention des INVESTISSEURS

En effet, dans grand nombre de cas, économiquement parlant, l'immigrant investisseur peut potentiellement avoir un impact important au Québec s'il venait à en intégrer l'économie.

Juillet 2019

L'IMPACT SUR LE MARCHÉ IMMOBILIER

Il est devenu très courant de blâmer les immigrants investisseurs pour la flambée des prix immobiliers à Vancouver et Toronto. Il est à noter qu'aucune étude sur le sujet n'a démontré d'impact important des immigrants investisseurs. Le Gouvernement Fédéral a récemment publié une étude intitulée : « Propriétés résidentielles appartenant à des immigrants à Toronto et à Vancouver ». L'étude a pris en mire les immigrants investisseurs mais conclue finalement : *“L'étude n'attribue les changements dans le prix des propriétés à Toronto et Vancouver à aucun facteur sociodémographique ou économique particulier. Plusieurs facteurs ont pu influencer l'évolution du prix du logement dans ces villes au cours des dernières années. Des hausses de la demande de logements dues à la croissance de la population—résultant de l'accroissement naturel et l'immigration—la croissance du revenu réel, des conditions d'emprunt favorables, et des changements dans l'activité économique ont, chacun de leur côté, pu contribuer à des prix accrus pour les propriétés. Des changements dans l'offre de logements ont également pu jouer un rôle. Des hausses du patrimoine de certains ménages nés au Canada ou de certains ménages immigrants—et donc, de leur capacité à acheter des propriétés coûteuses—ont pu également avoir une influence sur le prix des propriétés.”*



Impact sur l'
IMMOBILIER

En effet, nous avons-nous-mêmes effectué des études sur le sujet. On note que depuis quelques années, environ 1,500 à 2,000 familles sont admises sous le PIIQ. Ce nombre est estimé à trop peu pour avoir un impact significatif sur le marché immobilier. L'arrivée des immigrants investisseurs a eu un impact nettement inférieur sur d'autres facteurs tels que :

- La baisse des taux d'intérêt ;
- La croissance économique soutenue des villes de Vancouver et Toronto ;
- La population de ces 2 villes a presque doublé lors des 25 dernières années ;
- Le manque d'espace vacant à Vancouver ;
- L'immigration : près de 80 000 immigrants arrivent à Toronto chaque année ;
- La mobilité interprovinciale : l'Ontario a connu une forte hausse de migrants interprovinciaux depuis 2015. La Colombie-Britannique depuis longtemps a une forte immigration interprovinciale. Depuis 2015 et la baisse du prix du pétrole, des dizaines de milliers d'Albertains ont quitté la province chaque année.

Surtout aujourd'hui avec la forte croissance économique des dernières années, de nombreux Canadiens ont décidé d'investir dans l'immobilier. Le nombre de personnes possédant plus d'une propriété dans la grande région de Toronto a connu une forte croissance depuis 2014 et devrait avoir dépassé les 150 000 personnes cette année.



Impact sur l' IMMOBILIER

On note que depuis quelques années, environ 1,500 à 2,000 familles sont admises sous le PIIQ. Ce nombre est estimé à trop peu pour avoir un impact significatif sur le marché immobilier.

CRITIQUES DU PROGRAMME

Le programme immigrant investisseur a essuyé de nombreuses critiques. Heureusement, le dernier rapport fédéral "Propriétés résidentielles appartenant à des immigrants à Toronto et à Vancouver" a permis d'innocenter les immigrants investisseurs quant à la hausse des prix de l'immobilier. Malheureusement, de nombreux mythes persistent.

LES RICHES SONT AVANTAGÉS DANS LE PROCESSUS D'IMMIGRATION.

Nous avons pu établir que le contraire est aujourd'hui vrai au Québec et au Canada depuis assez longtemps. Être un immigrant investisseur est un désavantage : les frais de traitement de la demande ainsi que les délais d'attente sont nettement plus élevés.

LES IMMIGRANTS INVESTISSEURS QUITTENT LE QUÉBEC POUR S'ÉTABLIR À VANCOUVER.

Bien que ce fût très clairement le cas dans la passée, nous n'avons aucun moyen de le démontrer pour les immigrants investisseurs ayant appliqués lors des 8 dernières années.

De plus, tel que démontré, trop de facteurs brouillent tout débat sur le sujet aujourd'hui.

LE PROGRAMME OUVRE LA PORTE AU CRIME ET À L'ÉVASION FISCALE.

Le PIIQ est le programme d'immigration qui impose les vérifications les plus strictes au monde. L'applicant subit une vérification de ses antécédents criminels, ce qui n'est pas le cas dans de nombreux pays et certains programmes de résidence temporaire ici au Canada. Il lui est aussi imposé une vérification sur l'origine de ses fonds. Aujourd'hui, très peu de programmes de résidence au monde effectuent ce type de vérification, et ils sont tous des programmes pour investisseurs.

Le PIIQ se démarque de cette petite quantité d'autres programmes par l'utilisation d'intermédiaire financier qui effectue un premier travail de vérification sur les dossiers avant de les envoyer au Ministère. Bien que des irrégularités peuvent se produire, il demeure que tous les autres programmes d'immigration du Québec, du Canada et du reste du monde ont plus de risque de laisser un indésirable s'installer que le PIIQ. De plus, il est plus probable qu'un criminel utilise un programme qui impose moins de vérifications, qui ne coûte pas une fortune et qui ne prend pas 6 ans à aboutir.



Critiques du PROGRAMME

Le PIIQ se démarque de cette petite quantité d'autres programmes par l'utilisation d'intermédiaire financier qui effectue un premier travail de vérification sur les dossiers avant de les envoyer au Ministère.